

Vous pouvez faire des recherches ou obtenir des documents de deux manières

1. Vous pouvez mener vos recherches en lignes vous-même
 - Recherches de base gratuites
 - Recherches complètes pour 4 \$ (y compris l'accès à des versions consultables et imprimables de tous les documents que notre bureau a en dossier)
 - Le profil de l'entité et les documents sont accessibles sans frais supplémentaires pendant 24 heures suivant la recherche complète
2. Nous pouvons mener vos recherches pour vous (généralement le jour ouvrable suivant, en matinée)
 - 4 \$ par recherche
 - 1 \$ supplémentaire par page pour les photocopies ou les pages numérisées envoyées par courriel, ou 2 \$ supplémentaires par page télécopiée

Utiliser le registre en ligne des sociétés

- Saisissez l'adresse <https://www.justice.gov.nt.ca/app/cros-rsel/search> dans votre navigateur pour accéder directement au registre en ligne des sociétés
- Vous pouvez effectuer une recherche de base sans compte de recherche
- Pour des informations plus détaillées et pour accéder à tous les documents qu'une entité a déposés auprès du registraire, cliquez sur l'icône *Register* (enregistrement) dans le coin supérieur droit du registre en ligne des sociétés (tous les champs en rouge doivent être remplis pour qu'un compte de recherche soit créé).
- La création d'un compte de recherche requiert un numéro de carte Visa ou MasterCard et une adresse électronique valides (pour qu'un reçu puisse vous être acheminé). Le système ne peut pas émettre de facture pour paiement ultérieur par chèque ou en argent comptant.
- Votre compte de recherche exige également que vous déterminiez une somme maximale préautorisée (le montant par défaut est de 50 \$). Assurez-vous que le montant que vous choisissez n'excède aucune limite applicable à la carte de crédit sélectionnée.



Lorsque vous faites des recherches, n'oubliez pas que le registre est très précis.

Par exemple, si une entité utilise un mot au singulier comme « comptable », une recherche avec « comptables » au pluriel ne donnera aucun résultat. N'oubliez pas que certaines entreprises peuvent être enregistrées à l'aide d'un symbole (& au lieu de et), des points (N.W.T. au lieu de NWT), des signes diacritiques ou des accents (É au lieu de E), ou encore une orthographe créative (Xtra au lieu d'Extra).

Demander au bureau du registre des sociétés de faire des recherches

- Les demandes de recherche peuvent être présentées en personne, par courriel à l'adresse CorporateRegistries@gov.nt.ca ou par télécopieur au 867-873-0243.
- Assurez-vous que votre demande contient le nom de l'entité, la nature exacte des documents que vous souhaitez obtenir (le cas échéant), un numéro de carte de crédit Visa ou MasterCard valide avec sa date d'expiration, OU un numéro de téléphone auquel nous pouvons vous joindre lorsque nous sommes prêts à débiter votre carte de crédit. Nous vous recommandons de nous fournir un numéro de téléphone quoi qu'il en soit, en cas de problème ou de question.

Certificat de conformité, d'enregistrement ou de statut

- Les certificats de conformité, d'enregistrement en règle ou de statut ne peuvent être obtenus en ligne
- Vous pouvez demander un certificat par courriel à l'adresse CorporateRegistries@gov.nt.ca ou par télécopieur au numéro 867-873-0243
- 20 \$ par certificat (des frais supplémentaires de 2 \$ s'ajoutent pour les certificats télécopiés)